



# CONVENTION CYNÉGÉTIQUE

**SIGNATURE DE LA CONVENTION CYNÉGÉTIQUE ENTRE LE  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU FINISTÈRE ET LA FÉDÉRATION  
DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU FINISTÈRE**

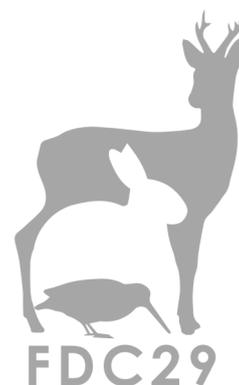
**- 07 NOVEMBRE 2022 -**





# **CONVENTION CYNÉGÉTIQUE**

**SIGNATURE DE LA CONVENTION CYNÉGÉTIQUE  
ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU FINISTÈRE  
ET LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES  
CHASSEURS DU FINISTÈRE**





*Monsieur le président du Conseil départemental,  
Monsieur le vice-président,  
Monsieur le chef du service des espaces naturels et des paysages,  
Madame la responsable de l'unité des Espaces Naturels Sensibles,  
Madame la technicienne, messieurs les techniciens,  
Vous toutes et tous en vos grades et qualités,*

Je suis particulièrement heureux d'être avec vous, et de l'honneur que vous nous faites, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de nous convier à la signature de cette nouvelle convention de partenariat, venant renforcer encore notre collaboration.

Monsieur le président, je suis très fier d'être le président de cette Fédération des chasseurs du Finistère, représentant, en quelques chiffres, un peu plus de 8000 adhérents et 900 territoires de chasse. Président d'une Fédération où la chasse populaire est reine, appartenant à tous, quels que soient son âge, ses moyens, sa catégorie sociale. Président de cette Fédération qui à l'honneur d'être partenaire du Conseil départemental du Finistère depuis maintenant 40 ans, puisque c'est bien en 1982 qu'était signé notre tout premier accord de collaboration. Que de chemins parcourus ensemble depuis lors !

En effet, si, dès le départ, la Fédération s'est vue confier le volet de la gestion cynégétique des Espaces Naturels Sensibles du Département, le contexte et la méthode ont considérablement évolués jusqu'à nos jours :

→ Comme vous l'annonciez, aujourd'hui les ENS totalisent une très grande surface repartis dans de nombreux sites à travers le Finistère, Parallèlement, nos communes connaissent une fréquentation et urbanisation sans précédent, dans un contexte général d'effondrement de la biodiversité.

→ Et, côté chasse, nous devons faire face, à la diminution régulière du nombre de nos adhérents, en même temps qu'à l'explosion des populations de sangliers et leurs lots de contrariétés.

Équation difficile, certes, mais passionnante !

En cela, les propriétés Espaces naturels sensibles du Conseil départemental, sont à la croisée d'enjeux cruciaux de la gestion du territoire. Enjeux s'inscrivant tout autant dans des perspectives volontaristes que dans le principe de réalité. En effet, qui d'autre que vos équipes, et les miennes, pour constater à quel point il est urgent de protéger la biodiversité, et dans le même temps à quel point il est parfois difficile d'accorder cette nécessité impérieuse à celles de nos concitoyens (agriculteurs, habitants, associations, élus, etc.)

Pour cela, nous avons dû progresser, proposer de nouvelles façons d'apprécier les situations, « d'expertiser » comme on dit maintenant.

Aujourd'hui, la Fédération est en mesure de proposer des solutions alliant finesse des examens, parties prenantes et surtout sécurité à travers l'analyse des risques cumulés. À la recherche du presque cousu-main puisque chaque territoire a sa vérité.

Il nous faut désormais poursuivre nos actions respectives et communes pour la sauvegarde de la biodiversité qui s'effondre en Bretagne où l'état de conservation des espèces pourrait être plus préoccupant encore qu'ailleurs sur le territoire national. En cela je cite les conclusions de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne. Ces éléments sont d'autant plus préoccupants que la Bretagne porte des responsabilités biologiques fortes pour une part importante des espèces soient parce qu'elles sont rares



et menacées régionalement, soit parce que la Bretagne compte une proportion importante des effectifs nationaux. L'urgence est dépassée.

Pour contribuer à la protection, la Fédération s'implique dans ces territoires et régionalement au sein de projets de collectes de données sur la biodiversité ordinaire et remarquable, mais aussi dans l'incitation à la transition écologique de l'agriculture, pour des exploitations plus accueillantes envers la biodiversité. Je crois en effet que c'est au cœur de nos territoires agricoles que la marge de manœuvre est la plus forte et que, c'est ici aussi que nous devons agir.

Pour cela, nous nous appuyons largement sur les relations privilégiées qu'entretiennent chasseurs et agriculteurs afin d'accéder à une plus grande acceptation de la faune sauvage et de leurs habitats.

Mais cet objectif ne pourra être atteint qu'avec l'accord et la volonté des agriculteurs. En cela, le travail quotidien des chasseurs pour le maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique joue un rôle totalement insoupçonné pour nos contemporains et pourtant si crucial pour l'acceptation de la faune sauvage et de la biodiversité en général. L'équilibre agro-sylvo-cynégétique doit être considéré comme un rouage essentiel de l'interface entre la faune sauvage et les activités humaines. C'est l'objet d'un projet que nous menons depuis plus d'un an et qui nous tiens à cœur, le projet INTERACTION / COEXISTENCE, qui s'attache à trouver des solutions de coexistence entre la faune sauvage et les agriculteurs pour, à terme, améliorer l'acceptation de la biodiversité en générale au sein des productions agricoles.

Sur ce thème des conflits faune/agriculture, la Fédération lutte contre la prolifération des populations de sangliers qui commettent des dégâts agricoles, mais aussi, chez les particuliers, engendre des risques accidentologiques, sanitaire, de sécurité à la chasse, des tensions sociales et d'abandon de la gestion favorable à la petite faune par les chasseurs.

Nous pouvons probablement attribuer la contention de l'espèce en Finistère à son caractère péninsulaire, mais aussi à la politique de la Fédération, qui n'a jamais été favorable à son développement. Malgré notre satisfaction d'observer jusqu'à peu la plus petite population de sangliers de France, et un montant d'indemnisation de dégâts réduit, la Fédération a anticipé de longue date cette dynamique, en proposant en 2018 un « Plan de maîtrise du sanglier ». C'est une suite logique des choix qu'il faut mettre au crédit de la Fédération, de ne pas jouer à des jeux dangereux avec cette espèce, et de tout mettre en œuvre pour conserver l'équilibre fragile entre sangliers et

cultures, par des niveaux bas de population.

Concernant les « zones à risque de refuges », là encore nous n'avons pas attendu pour agir. Les réunions de concertation se multiplient depuis plusieurs années dans les territoires, avec localement les sociétés de chasse, le Conseil départemental et le Conservatoire du Littoral, pour tenter de décantonner certaines zones. Ce qui fut fait dans de nombreux sites avec succès. Nous devons d'ailleurs, souligner la qualité du dialogue que nous entretenons avec le Conseil départemental, avec lesquels nous parvenons à organiser, dans ces sites fréquentés par des publics locaux et touristiques, des actions garantissant la sécurité de tous.

Nos efforts se poursuivent plus que jamais, mais la contention est de plus en plus difficile, et « déborde » de plus en plus souvent.

Dans ce contexte, il nous faut aussi poursuivre pour rendre la chasse plus sécurisée et sécurisante :

Si nous pouvons dire que les tendances des chiffres d'accidents sont en diminutions depuis au moins 20 ans, dans un contexte d'intensification des chasses au grand gibier et des pratiques des sports de nature, malgré tout, à chaque nouvel évènement dramatique qui survient ce sont des vies, des familles, des associations qui sont brisées.

En Finistère, pas d'accident mortel à déplorer depuis au moins deux décennies. Bien sûr nous ne pouvons que nous en réjouir, mais nous en réjouir n'est pas suffisant !

Depuis l'épisode épidémique de la COVID 19, la Bretagne connaît une vague importante de nouveaux habitants, accompagnée d'une fréquentation sans précédent de ses espaces naturels et de ses territoires ruraux. Cette dynamique complique encore l'organisation de nos actions de chasse. C'est une réalité avec laquelle il nous faut désormais compter, et qui ne nous aide pas dans la réalisation de nos objectifs de maîtrise des populations de sangliers notamment.

Bien sûr, la Fédération n'a pas attendu cette nouvelle donne pour renforcer la sécurité à la chasse. Initiée en 2014, à l'occasion de la validation de notre précédent Schéma départemental de gestion cynégétique, le travail de consolidation des règles de sécurité à la chasse s'est poursuivi au sein du Schéma actuel. Ainsi, depuis près de 10 ans se sont superposés :

- la généralisation du vêtement fluo,
- la structuration des annonces de sécurité et du carnet de battue,
- l'interdiction du tir dans la traque ;
- l'obligation du tir fichant ;
- ou encore l'interdiction du déplacement des postés en battue.





Ces règles, qui s'imposent à tous, sont complétées par notre dispositif de formation initiale ou continue des chasseurs et des organisateurs de battue.

Dernier outil d'importance en date, la formation décennale des chasseurs à la sécurité. Cette obligation nationale impose tous les dix ans, à chaque chasseur, d'effectuer une remise à niveau sur le thème de la sécurité à la chasse. Bien sûr la Fédération dispense cette formation, mise en œuvre dès 2021. L'objectif annuel, largement atteint, est fixé à 1 000 chasseurs formés par an.

Les services de la Fédération sont donc à pied d'œuvre, pour organiser et déployer cette trame sécuritaire. Dans l'ensemble du département, et notamment au sein des propriétés du Conseil départemental et du Conservatoire du littoral, la Fédération recherche les solutions de chasse possible dans ces territoires qui sont à la fois des zones de fréquentation importante du public et des zones refuges pour le sanglier. De ces zones qui peuvent être très touristiques, ces problèmes de cohabitation entre nécessité de régulation et fréquentation des espaces tendent toutefois à se généraliser à l'ensemble de notre département.

Enfin, je n'oublie pas de saluer la collaboration que nous avons, à la marge celle-ci, pour la gestion de notre beau site des Monts d'Arrée. Gestion que nous réalisons avec plaisir à trois mains avec le Conseil départemental et le Parc Naturel Régional d'Armorique. La catastrophe endurée cet été fût particulièrement choquante pour beaucoup de nos

concitoyens et pour nous même d'ailleurs. Mais nous ne sommes pas inquiets pour la renaissance de ces espaces remarquables qui sont entre de bonnes mains. Seul le réchauffement climatique nous fait craindre une répétition trop fréquente de ces épisodes et un danger réel pour ce trésor écologique.

40 ans depuis notre première signature, et que de bouleversements dans nos territoires, auxquels nous devons aujourd'hui faire face ! Mais plus encore, cet anniversaire résonne pour moi comme une récompense aux compétences et au travail fourni par l'équipe fédérale, qui ne ménage pas ses efforts pour répondre au besoin du service ENS, pour le maintien de l'équilibre entre faune et activité, entre chasseurs et visiteurs.

Ainsi, et au nom de la Fédération des chasseurs du Finistère, et au nom des chasseurs finistériens, je vous remercie chaleureusement de la confiance que vous avez bien voulu continuer à placer en nous. En retour, permettez-moi de vous féliciter pour l'immense tâche que vous avez intelligemment et obstinément accomplie. Il m'est permis de me réjouir de ce nouvel élan que nous partageons d'ores et déjà : vivement la suite !

**Daniel AUTRET**



Fédération  
Départementale  
des Chasseurs du  
**Finistère**



**CONVENTION CYNÉGÉTIQUE CD29 - FDC29**  
**07 NOVEMBRE 2022**